



Nestlé Good food, Good life

Rachat d'actions propres Négoce sur la deuxième ligne de SIX Swiss Exchange SA

Addendum à l'annonce de rachat du 30 décembre 2021

Se référant à l'annonce de rachat publiée le 30 décembre 2021, Nestlé SA, Zugerstrasse 8, 6330 Cham, et avenue Nestlé 55, 1800 Vevey («Nestlé») annonce qu'à compter du **14 juin 2023**, UBS SA sera le seul membre de la Bourse mandaté par Nestlé pouvant établir des cours d'achat pour les actions nominatives de Nestlé sur la deuxième ligne de négociation. Pour des raisons techniques, aucun rachat ne sera effectué le 13 juin 2023.

Il s'agit d'une convention de délégation selon l'art. 124 al. 2 let. a et al. 3 OIMF, conclue entre Nestlé et UBS, en vertu de laquelle UBS effectue indépendamment des rachats conformément à des paramètres spécifiés. Nestlé a cependant le droit d'abroger à tout moment cette convention de délégation sans donner de raisons, ou de changer les paramètres conformément à l'art. 124 al. 3 OIMF.

Tous les autres renseignements contenus dans l'annonce de rachat datée du 30 décembre 2021 ne sont pas affectés par cet addendum.

	Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker
Actions nominatives de CHF 0.10 nom. chacune (rachat d'actions sur la deuxième ligne)	37.207.134	CH0372071347	NESNE

Cham et Vevey, le 13 juin 2023

Cette annonce n'est ni un prospectus d'émission aux termes des art. 652a et 1156 CO ni un prospectus au sens de l'article 35 ss LSFIn.

This offer is not made in the United States of America and to US persons and may be accepted only by Non-US persons and outside the United States. Offering materials with respect to this offer may not be distributed in or sent to the United States and may not be used for the purpose of solicitation of an offer to purchase or sell any securities in the United States.

